

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 9 Septembre 2025

PRESENTS : M. Pierre TUAL - M. Jean-Claude LANDREIN - Mme Martine NATUREL - M. Guillaume PENNEL - Mme Caroline COUSSEAU – Mme Nathalie BECQUIN - Monsieur Laurent SABOURDIN – M. Christophe SAMUEL - M. Pascal MARTINAUD – M. Jean-Luc BARRETEAU – Mme Laurence ROCHETEAU

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Christophe BECQUIN (pouvoir à Mme BECQUIN) - M. Sébastien TEYSONNIER - Mme Marie TUAL

Mme Caroline COUSSEAU est élue secrétaire de séance.

Il est procédé à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 Juillet 2025.

- **DELIBERATIONS VIREMENT DE CREDIT ET DECISIONS MODIFICATIVES :**

- **2025/35 OBJET : VIREMENT DE CREDIT :**

Afin de régulariser les créances, il convient de modifier les comptes suivants :
Investissement :

DEPENSES	
ARTICLE	MONTANT
2131 - 249 : Bâtiment publics	- 2 000.00 €
21538 - 270 : Autres réseaux	2 000.00 €
TOTAL	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le virement de crédit.

- **2025/33 OBJET : DECISION MODIFICATIVE 1 :**

Afin de régulariser les créances, il convient de modifier les comptes suivants :
Investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
231 - 254 : Immobilisation corporelles	650 000.00	1641 - Emprunt	650 000.00
TOTAL	650 000.00	TOTAL	650 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le virement de crédit.

- **2025/34 OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2 :**

Afin de régulariser les créances, il convient de modifier les comptes suivants :
Fonctionnement :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		RECETTES de FONCTIONNEMENT	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
615232 (011) : Réseaux	- 1 734.00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	1 734.00		
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le virement de crédit.

• **DELIBERATION RECRUTEMENT :**

○ **2025/36 OBJET : RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :**

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir nettoyage des accotements et de haies avec un tracteur et un broyeur, nettoyage de la voirie, poste de polyvalent dans une commune rurale, et entretien du matériel ; Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité des membres présents la création à compter du 15 Mai 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, par référence au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de douze mois sur la période du 15 Mai 2025 au 14 Novembre 2026. Il devra justifier d'un permis de conduire valide.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 446 du grade de recrutement.

• **DELIBERATION VENTE TERRAIN :**

○ **2025/37 OBJET : VENTE DU TERRAIN ZE 0281 :**

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur LE ROHELLEC d'acquérir le terrain de ZE 0281 d'une surface de 77 m².

Le Conseil Municipal doit déterminer le prix de vente au m².

Le prix au m² est déterminé à 1 € net vendeur.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente de la parcelle ZE 0281.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à cette vente.

• **DELIBERATION RAPPORT SEMIS :**

○ **2025/38 OBJET : RAPPORT GENERAL SEMIS SUR L'EXERCICE 2024 :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bilan 2024 des opérations réalisées sur la commune, ainsi que le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'exercice 2024, à l'unanimité des voix.

QUESTIONS DIVERSES :

- Fondation du patrimoine
- Mobiliers pour la mairie

Séance levée à 22 h 15.

La secrétaire de Séance,

Caroline COUSSEAU

Le Maire,

Pierre TUAL